

Abrogation de l'interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée

La préfecture communique



Abrogation de l'interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée

La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher et le ministre délégué chargé des Transports, Clément Beaune, ont pris plusieurs mesures afin de permettre aux Français de partir en vacances sereinement. Parmi celles-ci, le Gouvernement demande aux préfets de mettre fin aux arrêtés préfectoraux de rationnement dans les stations-services. Ce vendredi 21 octobre le préfet du Gers a pris un arrêté portant abrogation de l'interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée et de la limitation de vente de carburant pour les particuliers.